



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

EXTRAIT DU RAPPORT

CONCOURS OG UNIVERSITAIRE 2024

Placées sous la présidence du général de division (2S) Christophe BOYER, les épreuves des concours cités en objet se sont déroulées conformément aux textes de référence.

46 places étaient offertes au concours OG UNIV et 1 place au concours OG CAT. A.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BROCE) sous la surveillance du LCL (R) Hondemarck ont eu lieu les 04 et 05 mars 2024 dans un centre unique à Noisy le Grand (93160).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77000) du 27 mai au 14 juin 2024.

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

486 candidats (490 en 2023) ont déposé un dossier de candidature cette année (481 universitaires et 5 fonctionnaires de catégorie A).

379 universitaires (379 en 2023) et 2 fonctionnaires de catégorie A (2 en 2023) se sont présentés et ont participé aux épreuves écrites.

Au final, 112 universitaires ont été déclarés admissibles.

46 candidats universitaires ont été admis sur liste principale et **17** candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuves écrites d'admissibilité

211 – Épreuve de culture générale

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité. Le sujet était :

« Notre société est-elle plus violente ? »

La moyenne générale est de 11,12/20 (10,51 en 2023). 14 candidats ont obtenu une note éliminatoire (25 en 2023).

→ Remarques sur la forme :

La majorité des candidats savent structurer une dissertation avec une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion. Les plans sont généralement apparents mais quelques candidats se sont risqués à ne pas les faire apparaître ce qui a pu les desservir lorsqu'ils n'ont pas été capables de les faire ressortir clairement. L'idée maîtresse est très rarement

présente dans l'introduction. Quelques candidats ne maîtrisent pas le principe d'un devoir de culture générale, c'est-à-dire réaliser une argumentation avec une réflexion sur le sujet.

Les conclusions sont plutôt courtes, souvent sur les copies plus « juridiques », mais dans la plupart il n'y a pas d'ouverture ou alors une ouverture peu pertinente ce qui est dommage.

Beaucoup de candidats rencontrent des difficultés pour s'exprimer clairement à l'écrit. Ils utilisent souvent des tournures de phrases complexes qu'ils ne maîtrisent pas, ce qui a pour conséquence de rendre certaines phrases incompréhensibles.

L'orthographe est un vrai problème. Peu de copies comportent moins de 10 fautes. Une copie totalise même plus de 200 fautes.

Le vocabulaire familier est parfois utilisé par certains candidats qui ne semblent pas faire la différence entre l'expression orale du quotidien et l'expression écrite d'un concours.

Enfin, plusieurs candidats ne semblent pas avoir pris conscience qu'une dissertation a pour vocation d'être lue puisqu'ils n'ont fait aucun effort pour rendre leur écriture lisible.

L'argumentation est généralement d'un bon niveau et dans un grand nombre de copies, les références aux auteurs incontournables sont pertinentes.

→ **Remarques sur le fond :**

Le niveau général des copies est plutôt faible. Quelques candidats sortent du lot dès lors qu'ils savent s'exprimer correctement en faisant une démonstration logique appuyée par des exemples et des références. D'autres n'ont absolument pas le niveau attendu. De trop nombreuses copies ont du être lues et relues plusieurs fois par les correcteurs pour comprendre le sens des phrases et la logique suivie par les candidats.

La perception des termes du sujet est souvent aléatoire et le manque de définition des termes du libellé conduisent bien souvent à des sous-parties hors sujet. C'est un effort qu'il faudra demander aux candidats pour la prochaine session. En règle générale, les idées sont bien formulées et étayées d'exemples souvent pertinents. Quelques copies sortent vraiment du lot et montrent non seulement une culture générale très dense, mais également un regard très incisif sur la problématique.

Il est noté beaucoup de hors sujet totaux ou partiels ; les candidats reformulent la question et de ce fait digressent, oubliant le sujet initial. Certaines copies sont riches, très argumentées et documentées, souvent avec des notions juridiques et parfois des idées originales mais pertinentes. Les devoirs sont très influencés par les réseaux / médias / chaînes d'information, d'où une faible capacité de réflexion.

Quelques copies intègrent des éléments sur la gendarmerie nationale sans lien réel avec le sujet.

1 - Introduction :

La structure d'une introduction est généralement acquise. Cependant, plusieurs écueils ont été relevés :

En premier lieu, quelques candidats commencent leur devoir par une citation qui sort de nulle part et qui n'est pas expliquée par la suite. D'autres utilisent une phrase d'accroche qui n'a que peu de lien avec le sujet et passent à la suite de l'introduction sans faire de lien entre les deux.

Ensuite, la définition des termes n'est pas systématique et certains candidats passent à côté de cette phase. Quand la société est définie, elle est parfois confondue avec d'autres termes comme la nation ou l'État.

De même, le cadre espace-temps dans lequel le candidat se place n'est pas toujours déterminé alors qu'en l'espèce il était important (de quelle société parle-t-on ? Quelle est l'échelle de temps de référence pour comparer la violence?).

Enfin, et c'est probablement le plus important, peu de candidats cherchent à extraire une véritable problématique. Ils se contentent de la question posée dans le sujet.

2 - Développement :

Les plans proposés par les candidats ne sont pas toujours cohérents avec le sujet et quelques candidats ont été hors sujet dans une sous-partie voir dans une partie entière.

La grande majorité des candidats ne savent pas prendre de la hauteur et traitent leurs idées de manière très superficielle. Ils annoncent leurs affirmations qu'ils illustrent (ou pas) par un exemple

ou une référence mais ne cherchent pas à faire une véritable démonstration. Les lieux communs sont légion et quelques candidats n'hésitent pas à écrire des affirmations non démontrées ou factuellement fausses. Certains sont tombés dans l'écueil historique en faisant une simple description de la violence sans s'interroger sur son accroissement réel ou imaginé au sein de la société.

Les exemples et les références que l'on retrouve dans les copies sont très souvent les mêmes et peu de candidats se démarquent par une véritable culture générale. Il est même étonnant de retrouver les mêmes références que celles utilisées l'année dernière sur un sujet totalement différent. Ainsi, la Guerre en Ukraine, le conflit Israélo-palestinien, les affrontements à Sainte-Soline ou lors de la crise des gilets jaunes, et les émeutes de juin 2023 se retrouvent dans une très grande majorité des copies. Il en va de même avec les auteurs, philosophes, ou politologues tels que Hobbes, Rousseau, et Arendt... qui sont très souvent cités.

3 – Conclusion

Les conclusions sont les parents pauvres des devoirs.

Les candidats se contentent très souvent de répéter ce qu'ils ont dit dans leur développement. Les ouvertures sont très basiques et ne permettent jamais d'élargir le débat.

Les candidats à valoriser sont ceux qui vont au-delà de l'idée et de l'argument qui va avec et vont chercher des bonnes idées sortant un peu de l'uniformité des réponses présentées, qui ont une capacité à enrichir leur copie et qui répondent avec des arguments moins classiques que les autres candidats.

212 – Épreuve de synthèse de dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (tolérance + 10 %). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le dossier se composait de 12 documents représentant 39 pages. Le sujet était :

« La crise du logement en France »

La moyenne générale est de 8,94/20 (9,40 en 2023). 37 candidats ont obtenu une note éliminatoire (45 en 2023). Chaque candidat avait reçu les règles de comptage des mots avec sa convocation et disposait d'un exemplaire sur sa table lors de l'épreuve.

→ Remarques sur la forme :

Dans la majorité des copies, la forme était plus ou moins bien respectée avec les points clés attendus pour un tel devoir (introduction – développement – conclusion). La différence se faisant essentiellement sur l'existence ou non des phrases introductives et de transition entre les parties et la mise en lumière d'une réelle ouverture.

La plupart des copies étaient lisibles avec un minimum de fautes d'orthographe à quelques exceptions près. La qualité des copies (orthographe et syntaxe) est faible compte tenu du niveau d'études des candidats. Certaines copies sont presque illisibles. Il est parfois même difficile de comprendre de ce que veut dire le candidat.

La qualité rédactionnelle d'une bonne partie des candidats est à souligner en dépit de l'orthographe, des fautes d'accords et de participes passés qui sont majoritaires.

L'essentiel des conclusions ne présentent pas d'ouverture, alors même que l'ouverture en conclusion est quelque chose de commun dans le domaine de la rédaction académique.

L'idée maîtresse est rarement présente dans l'introduction où alors sous la forme très simple d'une question qui se contente de reformuler le sujet. Peu de réflexion apparaît dans la recherche d'une idée maîtresse pertinente et élaborée. La simplicité est très souvent recherchée.

La conclusion est généralement présente, mais trop souvent succincte et bâclée probablement par manque de temps et/ou de mots. On voit qu'un effort est fait pour trouver une ouverture, mais la réponse à l'idée maîtresse est souvent absente. Toutefois, plusieurs copies n'ont pas de conclusion.

Globalement, si la forme du devoir semble maîtrisée, son but ne paraît pas être compris par la majorité des candidats qui amènent une succession d'idées présentes dans la documentation sans réelle réflexion.

Le nombre de mots est globalement respecté, voire même souvent en deçà des 600 mots, ce qui peut paraître assez surprenant. Certaines copies dépassent les 700 mots. La plupart des plans comprennent bien 2 parties et 2 sous-parties. Il faut noter quelques propositions intéressantes en 3 parties.

→ **Remarques sur le fond :**

Dans l'ensemble, les candidats ont compris le sujet et l'ont plus ou moins bien synthétisé. Les compositions se sont pour la plupart focalisées sur les causes de la crise et les solutions à apporter avec notamment un certain nombre de copies s'évertuant à détailler les nouvelles méthodes de constructions... Ce qui n'était pas attendu dans la correction type.

L'essentiel des candidats a défendu un plan constats/ solutions. Ce type de plan est classiquement enseigné dans les établissements qui préparent à ce type de concours, toutefois les candidats doivent rester lucides et se méfier des plans types. En l'occurrence, le dossier ne présentait que très peu de pistes de solutions à la crise du logement, condamnant les candidats défendant une partie entière sur les solutions à rester superficiels. Un plan du type caractérisation de la crise / impuissance des pouvoirs publics à y faire face aurait davantage convenu à la teneur du dossier. Globalement, le niveau des copies sur le fond est également assez mitigé et plutôt faible pour un sujet plutôt abordable car peu complexe. La plupart des copies ne font pas apparaître l'ensemble des idées attendues.

De manière générale, les candidats s'engagent peu. Surtout, très peu ont vu et indiqué que l'action de l'État était vaine à ce stade, inclinant parfois vers un optimisme béat à la limite du hors-sujet. Ce constat dénote un manque d'esprit critique et une trop grande recherche de neutralité personnelle, peut-être confondue avec celle attendue dans l'exercice de la note de synthèse. Des impasses documentaires ont manifestement été opérées. De même, il est dommage que beaucoup d'affirmations ne reposent sur aucun exemple (pourtant nombreux dans le dossier).

→ **Suggestions diverses :**

Inviter les candidats à s'exercer en amont de l'épreuve. Trop de candidats ne maîtrisent pas la technique de la note de synthèse.

213 – Épreuve à option

Les candidats ont le choix entre cinq options : droit pénal, droit public, finances publiques, sciences de gestion et géographie.

1 - **Droit pénal** : 127 candidats (136 en 2023). Le sujet était :

« La présomption d'innocence »

La moyenne est de 9,64/20 (10,18 en 2023). 12 candidats (15 en 2023) ont obtenu une note éliminatoire.

→ **Remarques sur la forme :**

Dans l'ensemble, la forme était plutôt bien respectée même si certaines copies peinent à construire une introduction qui n'empiète pas sur le traitement de la problématique.

Il est constaté des difficultés dans la problématisation (cheminement de pensée trop court ou inexistant).

La conclusion sert trop souvent de résumé ou bien de dernier paragraphe pour les éléments oubliés, sans ouvrir vers un autre sujet ou problématique. Quelques copies sont sales (ratures) .

→ **Remarques sur le fond :**

On a constaté une forte majorité de candidats qui ne sont pas issus des facultés de droit avec des lacunes en droit pénal général et en dissertation juridique tout court. Le sujet a été traité

davantage comme un sujet de culture générale que comme une dissertation de droit pénal. Il était ainsi difficile d'évaluer les candidats, qui dans certains cas ont produit des copies intéressantes, mais qui manquaient de références juridiques.

Quelques copies sortent réellement du lot avec de bonnes connaissances juridiques, copies que nous avons valorisées en mettant des très bonnes notes.

Écueil de ce sujet : la récitation des connaissances. Le niveau des candidats devait conduire à une prise de hauteur et réflexion sur la place de ce droit dans notre système et les enjeux.

Les candidats démontrent des connaissances mais les copies restent superficielles.

Les aspects suivants ont trop souvent été omis : la contractualisation, le système pénal mixte... Une seule copie a évoqué le groupe de travail présidé par E. GUIGOU sur la présomption d'innocence de 2021.

2 - Droit public : 118 candidats (111 en 2023). Le sujet était :

«L'indivisibilité de la République française »

La moyenne générale est de 11,21/20 (8,17/20 en 2023).

→ Remarques sur la forme :

La méthode de la dissertation est globalement respectée. Il n'y a pas eu de copies blanches contrairement à l'année dernière.

Les introductions sont de qualité variable, ce qui est dommage car c'est ce qui va donner le ton de la copie. Ensuite, les termes ne sont pas, ou peu définis, ainsi que les enjeux complètement oubliés. La problématisation quant à elle est parfois hasardeuse : dans le doute ou en cas de difficultés, mieux vaut reprendre le sujet plutôt que tenter des reformulations qui changeraient complètement son sens. Cela permettrait d'agencer les connaissances de manière adéquate tout en évitant des développements à la limite du sujet.

Certaines copies se limitent dans l'exposé de l'idée maîtresse et la présentation du plan, rédigées souvent par obligation méthodologique davantage que pour exposer au lecteur le raisonnement qu'elles veulent suivre. La problématisation du sujet est souvent réduite à sa plus simple expression, empêchant ainsi le correcteur de bien appréhender la démonstration logique que le candidat souhaite suivre.

Cette année, la totalité des copies (hors réponses courtes) a opté pour le plan en 2 parties et 2 sous-parties. Les plans sont apparents. Les titres des parties sont passe-partout et pour quelques copies, composés de phrases complètes au lieu de réfléchir sur un groupe nominal pertinent. Les chapeaux et les transitions sont bien employés ce qui permet un enchaînement cohérent des idées. Toutefois, peu de candidats font l'effort d'ouvrir une réflexion qui serait la suite logique de ce qui précède, en se contentant de rappeler la problématique et la solution qui se lisait dans le plan choisi.

Le soin apporté à l'écriture et la propreté de la copie est globalement satisfaisant, même si les correcteurs déplorent 2/3 de copies quasiment illisibles. Par ailleurs, certains candidats préfèrent raturer leurs copies plutôt que d'utiliser des correcteurs, cela donne un aspect visuel négligé.

Enfin, la qualité de la construction des phrases est en dessous de ce qui est légitimement attendu pour des candidats à un concours de niveau baccalauréat +5.

→ Remarques sur le fond :

Le sujet de cette année, plus conventionnel que ceux des deux années précédentes, a permis de relever la moyenne générale de l'épreuve. L'accroche des copies a parfois manqué d'originalité, l'article premier de la Constitution étant très largement cité, même si certains candidats ont su prendre de la hauteur dès l'introduction en évoquant l'actualité ou des notions de philosophie du droit.

Les correcteurs se réjouissent cette année d'avoir quelques copies d'excellente facture. La majorité des candidats ont réussi à relier le sujet avec l'actualité politique, ce qui est le signe d'une ouverture d'esprit particulièrement recherchée pour ce type de recrutement.

Néanmoins, cette année encore, les connaissances juridiques brutes (incluant les références, les jurisprudences) sont inégalement acquises et restituées. Cette lacune empêche nombre de candidats d'être précis dans les notions évoquées et exhaustifs lorsqu'il convient de les mettre en pratique et en perspective. Les copies ressemblent alors à un exercice de culture générale et non à une épreuve juridique. La réflexion générale et pluridisciplinaire est bien évidemment la bienvenue, elle peut aider à agrémenter le devoir, ou surtout à nourrir l'introduction, mais elle ne doit pas prendre le pas sur la démonstration juridique. Les connaissances juridiques et l'art de la démonstration, voire de conviction, est indispensable à tout officier de gendarmerie qui exercera demain des fonctions d'officier de police judiciaire mais globalement qui sera amené à produire des décisions dont il devra assurer la sécurité juridique.

Certains candidats pensent qu'il est pertinent d'accentuer leurs propos sur les problématiques sécuritaires. Le sujet de cette année ne s'y prêtait pas spécialement, ce qui démontre une méconnaissance chez certains des attentes du jury.

A la marge et moins que l'année précédente, certaines copies sont très politiques et critiques. Si toute opinion est légalement admissible, même dans un concours, il convient de rappeler au candidat que ses propos doivent être argumentés et solidement démontrés, sans laisser supposer une quelconque idée personnelle politique, qui n'aurait pas de place dans une dissertation juridique.

Les enjeux liés à l'indivisibilité de la République sont identifiés chez la plupart des candidats et les notions clés attendues sont présentes. Le lien indivisibilité – décentralisation reste le fil rouge du développement de la majorité des copies, ce qui est tout à fait cohérent. En revanche la notion de souveraineté, pourtant fondamentale, est moins explicitée par les candidats.

3 - Finances publiques : 6 candidats (9 en 2023). Le sujet était :

« Quelle place pour les finances publiques locales aujourd'hui ? »

La moyenne générale est de 11,75/20 (11,08/20 en 2023).

Le niveau de connaissances est assez faible dans l'ensemble. Ils n'arrivent pas à prendre le recul nécessaire afin d'appréhender le sujet dans son ensemble.

Les candidats ne prennent pas position et ne mettent pas en avant la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion des finances publiques locales.

4 - Sciences de gestion: 36 candidats (26 en 2023). Le sujet portait sur les sciences de gestion:

« Le prix est-il systématiquement un bon signal ? »

La moyenne générale est de 9,86/20

→ **Remarques sur la forme :**

Parmi les copies en dessous de 10, la lacune principale tient à un manque flagrant de développement - voire à l'absence - des notions incontournables issues des sciences économiques pour traiter le sujet.

Le quartile inférieure, qui écope d'une moyenne de 4, est entaché par des copies saturées de fautes en tous genres (syntaxe, grammaire, accentuation, tournures ou langage inappropriés...), de défauts de présentation (ratures, lisibilité...) ou encore de problèmes conceptuels (hors sujets, non sens...), inacceptables à ce niveau de sélection.

Parmi les copies au dessus de la moyenne, seules 8 témoignent de connaissances approfondies permettant un raisonnement complet et argumenté, les autres souffrant soit de faiblesse en termes de connaissances, soit d'un défaut d'articulation et d'équilibre de la démonstration.

Même si globalement les plans en usage sont utilisés, il est surprenant de trouver encore des copies qui ne répondent que de manière imparfaite aux structures minimales, de nombreux points étant perdus uniquement de ce fait. Les correcteurs relèvent ainsi plusieurs introductions trop courtes, sans accroche, sans définition des termes ou de reformulation de la problématique, voire sans annonce de plan. Les conclusions souffrent également puisque majoritairement trop courtes, manquant de synthèse des arguments majeurs et offrant peu d'ouverture pertinente.

→ **Remarques sur le fond :**

Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve relève de sciences, qui bien qu'elles ne soient pas "dures" ou "exactes" dans ce cas, n'en sont pas moins soutenues par une somme de connaissances historisées et des années de recherche, aboutissant à des théories majeures reconnues.

Force est de constater que de trop nombreux candidats pensent pouvoir traiter la problématique posée en se bornant à des raisonnements généraux, illustrés par des lieux communs, produisant une dissertation sans aucune assise académique ou conceptuelle.

Les candidats pouvaient exposer les théories classiques (Smith) et néo-classiques (Walras, Marshal, etc.) de formation du prix en rappelant les hypothèses de concurrence pure et parfaite. Bien qu'il s'agisse d'un monde totalement hypothétique, il pouvait être fait référence aux nouvelles technologies de l'information qui participent de l'amélioration de la transparence du marché, en temps réel, le consommateur dispose des stocks disponibles, des prix qui évoluent, de la qualité des marchandises, etc.

Il convenait sans doute de poursuivre avec le concept de *l'homo oeconomicus* et sa rationalité dans ses prises de décision (Hayeck). Bien qu'à ce stade on pouvait considérer que le prix constitue un bon signal, il était possible d'apporter des nuances en évoquant d'autres types de signal prix : les produits de luxe (théorie de Veblen) ou de *low cost*.

La deuxième partie de la dissertation pouvait porter sur les conditions insuffisantes pour maintenir la qualité du signal prix. La remise en cause du paradigme de concurrence pure et parfaite en relevant l'asymétrie de l'information devait être soulignée. L'exemple du marché automobile d'occasion en citant Akerlof était un moyen d'asseoir l'idée d'une dégradation de la qualité du signal prix.

Enfin, la rationalité des agents économiques peut être prise en défaut : « les esprits animaux » de Keynes et la rationalité limitée développée par Herbert Simon (économie comportementale) constituaient des développements bienvenus.

→ **Suggestions diverses :**

Comme indiqué précédemment, les sujets traités dans cette option relèvent du champ des sciences et ne peuvent en aucun cas faire l'impasse sur les auteurs, penseurs et théoriciens fondateurs des grands principes économiques au fil de l'Histoire. Il est par conséquent conseillé aux candidats de réviser ces points avant de traiter cette épreuve, afin de pouvoir restituer des concepts, citations et mécanismes, si possible datés, nominatifs, au mieux exacts, voire même identifiés dans un ouvrage de référence.

5 - Géographie : 94 candidats (92 en 2023). Le sujet portait sur la géographie :

« **Les espaces ruraux dans le monde : entre invisibilisation et multifonctionnalité** »

La moyenne générale est de 10,25/20.

→ **Remarques sur la forme :**

Globalement, les candidats « catégorie A » et « OGU » connaissent et respectent bien la structure d'un devoir de géographie.

Cependant, certains d'entre eux ont perdu des points en omettant les définitions des termes majeurs du sujet, ce qui a pu avoir un impact également sur la qualité (fond) de la copie.

Au niveau de l'orthographe et de la syntaxe, de nombreuses copies se sont vues retirer des points.

→ **Remarques sur le fond :**

Au final, il est à noter que les candidats présentent de belles connaissances qui auraient parfois mérité d'être mises en perspective en proposant des plans clairs et utiles à la bonne compréhension de leur développement. Trop peu de candidats ont choisi de présenter une ou plusieurs illustrations leur permettant de renforcer leur argumentation.

→ **Suggestions diverses :**

Néant

22 – Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées du lundi 27 mai au vendredi 14 juin 2024 à Melun.

La phase d'admission comportait :

- ✓ une épreuve d'aptitude générale
(durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 8 – note éliminatoire < 8/20) ;
- ✓ une épreuve portant sur les questions de défense et de sécurité
(durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 4 – note éliminatoire < 5/20) ;
- ✓ une épreuve de langue étrangère
(durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 3) ;
- ✓ pour les OG UNIV : cinq épreuves sportives
(moyenne coefficient 3 – note éliminatoire < 7/20)
 - une course de vitesse (50 m),
 - une course de demi-fond (3 000 m),
 - une épreuve d'abdominaux,
 - une épreuve de tractions/suspension à la barre fixe,
 - une épreuve de natation (50m).

92 candidats universitaires sur les 112 admissibles se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 46 lauréats et 17 sur liste complémentaire.

221 – Épreuve d'aptitude générale

→ **Remarques sur la forme :**

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés à cette épreuve. Il est notable de constater une différence pour ceux qui ont suivi une préparation adéquate, notamment à Sciences-Po ou l'IEJ de Paris Panthéon-Assas. On note un certain "formatage" de ces candidats dans la forme, non préjudiciable toutefois à la qualité des prestations. Certains n'utilisent pas de support pédagogique, pourtant mis à leur disposition, tel que le tableau de papier. Cela nuit au suivi de leur exposé par le jury. La tenue de la quasi-totalité des candidats est très correcte et adaptée à cet exercice formel.

→ **Remarques sur le fond :**

Les candidats ont préparé dans l'ensemble sérieusement cette épreuve. Le niveau de connaissances et de culture générale est globalement satisfaisant. Ils ont suivi l'actualité récente et, pour la très

grande majorité, argumentent de manière correcte leur exposé et les réponses aux questions diverses. La différence s'opère lorsque le candidat démontre une capacité à argumenter de manière transverse, en fonction de ses connaissances générales. Les sujets sont d'ordre pluridisciplinaire et il est indispensable que tous les candidats aient préparé l'épreuve, en s'inspirant de l'actualité.

222 – Épreuve orale portant sur les questions de défense et de sécurité

→ **Remarques sur la forme :**

Une proportion non négligeable de candidats n'a pas été en mesure de respecter le temps imparti de 10 minutes pour dérouler leur sujet, quelques uns débordant de 1 à 2 minutes, la plupart en effectuant une prestation trop courte de 1 à 6 minutes.

Si l'utilisation d'un support pédagogique (« *paper board* »), est toujours appréciable, notamment pour permettre au jury de suivre les développements des candidats, il convient peut-être pour certains d'entre eux de s'interroger sur l'opportunité d'y recourir, surtout s'ils ne sont pas sûrs de leur orthographe (quelques présentations contenaient des fautes grossières) ou utilisent toute la palette de couleurs de feutres à leur disposition.

L'absence d'utilisation du tableau n'a pas été sanctionnée. Certains postulants ne s'appuyant que sur leurs notes ont d'ailleurs réalisé des prestations de belle qualité grâce à leurs capacités oratoires et pédagogiques.

→ **Remarques sur le fond :**

Tous détenteurs d'un master, ou titre de niveau 7 enregistré au RNCP, les candidats ont des connaissances « générales » globalement limitées dans le domaine de la défense et de la sécurité intérieure ; seule une dizaine de candidats dispose de connaissances « pointues » hors livret. Le niveau général des candidats est moyen, ce qui valorise d'autant les très bonnes prestations. Bien qu'affectée d'un coefficient relativement faible, cette épreuve, très spécifique, nécessite malgré tout un investissement certain des candidats. Quelques-uns n'ont pas manifesté une grande motivation et un dynamisme que l'on est en droit d'attendre pour un concours de ce niveau.

L'épreuve d'OGDSI est une épreuve technique qui suppose :

- une connaissance et une compréhension du fascicule accessible aux candidats sur le site de la gendarmerie ;
- un approfondissement de la matière et une veille de l'actualité relative à la défense et à la sécurité ;
- une capacité à problématiser les sujets tirés au sort.

Globalement, le fascicule a été lu, mais son contenu n'a pas été correctement appréhendé pour au moins la moitié des candidats. Un apprentissage par cœur n'étant plus prescrit, il est important qu'ils s'approprient les stratégies et les liens entre la défense nationale et la sécurité intérieure : la matière OGDSI entend effectivement une cohérence d'ensemble.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont accompagné leur parfaite maîtrise du fascicule d'une réelle capacité à disserter sur les enjeux de défense et de sécurité intérieure.

Trop de candidats ont une connaissance superficielle du fascicule et n'ont pas procédé aux mises à jour nécessaires. Il est inadmissible de voir des postulants, heureusement des cas isolés, qui ne semblent pas avoir pris la peine de lire le fascicule, rendant impossible tout échange au cours de l'entretien.

→ **Suggestions diverses :**

L'OGDSI est une matière indispensable pour des candidats civils, afin de leur permettre, préalablement à leur intégration à l'EONG de comprendre leur environnement, les défis et enjeux de la défense et de la sécurité.

223 - Épreuve de langues étrangères

1 - Anglais

→ **Remarques sur la forme :**

La tenue vestimentaire des candidats est conforme à celle attendue pour le passage d'un concours officiers gendarmerie, une tenue habillée et professionnelle.

Les candidats se présentent et saluent le jury en langue anglaise, même si les termes ne sont pas toujours les bons (ex : « my captain » et « Mrs » au lieu de « captain ; sir » et « Miss »).

Si les candidats veulent ajouter une phrase de présentation en langue anglaise, il serait bien qu'elle soit préparée et non improvisée.

→ **Remarques sur le fond :**

Il importe de préciser qu'aucun bonus de point n'est attribué pour une vitesse de traduction rapide du texte. Beaucoup de candidats gagneraient à prendre du temps pour réfléchir et trouver une formulation correcte en français. S'ils s'avéraient incapables de traduire certains mots ou passages du texte, les candidats devraient en informer le jury en toute transparence, au lieu de les retirer du texte.

Avant tout commentaire du texte tiré au sort, le jury attend un résumé précis du texte, afin de vérifier que le candidat l'ait bien compris.

Plusieurs candidats n'ont pas préparé de présentation personnelle de leur parcours et de leur motivation ce qui est normalement attendu à ce niveau.

L'interaction orale avec le jury est satisfaisante pour une majorité de candidats. Il est attendu des candidats qu'ils fournissent des réponses élaborées et argumentées.

En ce qui concerne la recevabilité linguistique, la richesse lexicale fait défaut à la grande majorité des candidats.

La capacité à convaincre manque chez la plupart des candidats. Il s'agit d'être convaincant dans son propos et convaincu de sa présence.

→ **Suggestions diverses :**

Le jury recommande aux futurs candidats d'effectuer une veille de l'actualité dans la presse anglophone afin de développer leurs connaissances linguistiques sur des sujets du moment.

2 - Espagnol

→ **Remarques sur la forme :**

Le plan n'est pas fait ni présenté systématiquement.

→ **Remarques sur le fond :**

Le niveau est hétérogène.

224 – Épreuves sportives

→ **Remarques sur la forme :**

L'équipement très soigné de certains candidats, s'il n'est pas forcément gage de performance, reflète néanmoins une partie de la motivation du candidat.

→ **Remarques sur le fond :**

Comme habituellement dans cette épreuve, la préparation des candidats est très disparate, voire apparemment quasi inexistante pour certains.

Le général de division (2S) Christophe BOYER,
Président du jury